



FéWaSSM A.S.B.L.

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL

Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies

N° d'entreprise : 0680.919.907

Courriel : fewassm@gmail.com Site internet : www.fewassm.be

PV provisoire de la CAF du 21/09/2021

Présents : Isabelle Cammarata, Emel Bergsoj, Maryse Bosmans, Linda Goukens, Evelyne Dejardin, Anne Semaille, Sophie Meunier, Christine Dethy, Francis Pitz, Christelle Vranken, Vinciane Liesens, Pierre Muyemba.

Excusés : Catherine Dungalhoff, Teresa Marchica, Isabelle Linkens

Absents : Geoffrey Blaffart, Richard Lejeune

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du PV

PV Approuvé.

Une question est posée par rapport aux heures supp : légalement, il faut les épurer tous les trimestres et non une fois par an (par exemple fin d'année)

Peut-on préciser une manière de procéder différente dans le ROI ? Le ROI ne peut pas être contraire au règlement de travail Question à poser au secrétariat social.

Autre règle : un travailleur ne peut pas dépasser, en heures supp, la moitié de son temps de travail.
Ex : un TP ne peut pas dépasser 38h d'heures supplémentaire sur un mois.

2. Etat des lieux des décomptes récapitulatif/Prime/ANM

Il n'y a pas beaucoup de services qui ont reçu le contrôle décompte récapitulatif

L'attention est attirée sur le fait que le Contrôle est différent par rapport aux années précédentes : la DTF demande plus de précisions, plus de factures. La vérification plus poussée.

- ➔ La fédération a envoyé un rappel à l'AVIQ concernant le contrôle des décomptes récapitulatifs et les avancent.
- ➔ *La FéWaSSM va interpeller la DTF concernant les ANM pour l'année 2020 non reçus à ce jour*

Les membres ont bien reçu la Prime Covid (2020), l'avance pour le financement des emplois G UW, ainsi que les différentes primes exceptionnelles covid.

3. Covid :

Les pièces justificatives pour le financement des emplois G UW doivent être introduites à la DTF pour le 30/09/2021

- coût réel ETP G UW et frais introduits :

- Ancienneté

- Frais de fonctionnement (frais de secrétariat, frais de déplacements si transport en commun, assurance)
- Certains SSM ont clôturé le contrat CDD d'un an (juin 2020-juin 2021), avec le paiement des pécules de sortie, pécule de vacances afin d'utiliser le subside au plus proche de la réalité, et ont fait un renouvellement d'un CDD de juin à décembre 2021 pour la 2^{ème} enveloppe. Il y a quand même dépassement (pour ½ Tp Psy et ½ As). Pour le dépassement, il est possible d'utiliser la Prime complémentaire Covid (AR 23/04/2021) pour une aide complémentaire destinée à couvrir les frais de fonctionnement et les charges supplémentaires liés à la crise sanitaire.
- D'autres SSM n'ont pas clôturé le CDD au 22 juin 2021 mais ont prolongé le CDD. Dans ce cas, les pécules de sortie ne seront payés qu'en décembre 2021 sur la 2^{ème} enveloppe. Dans certaines situations, et dans ce cas de figure, la 1^{ère} enveloppe n'est pas entièrement dépensée.
- Un autre membre a interpellé la DTF pour savoir s'il était possible de garder le solde non dépensé du premier subside Get Up Wallonia (en raison du fait qu'il n'a pas été nécessaire de payer de pécule de sortie aux personnes engagées puisqu'il a été possible de prolonger leur engagement par un nouveau CDD jusque fin décembre 2021) afin de provisionner et couvrir les dépenses qui dépasseraient le second subside Get Up Wallonia.

Cette demande a été refusée : « *les 2 subventions sont cumulables mais pas interchangeables. C'est-à-dire que la 1^{ère} subvention « Get Up Wallonia » possède un financement distinct de la seconde. Malheureusement, il n'est pas possible d'utiliser une partie de l'une pour financer/comblé l'autre. Chacune de ses subventions doit faire l'objet d'un traitement différencié et il n'est pas possible de pratiquer la technique des « vases communicants ».*

La solution trouvée par ce membre : le secrétariat social les a informés qu'ils pouvaient encore payer le pécule de sortie pour les premiers CDD, afin de pouvoir dépenser l'enveloppe 1 et ne pas devoir les payer entièrement en décembre avec le problème de dépassement de l'enveloppe 2. Ainsi il n'y aura pas de vase communicant entre les deux subsides Get up Wallonia. Ils rentrent donc bien dans les règles de financement et justificatifs.

- Un CDD ne peut pas dépasser une période de 2 ans et être renouvelé jusqu'à 4 fois. Dans ce cas, le CDD passe automatiquement en CDI. Les CDR sont associés à la règle des CDD.

Il y a lieu d'argumenter cette fragilité auprès de l'AVIQ et du Cabinet. Dans les faits, cela voudrait dire que les employeurs ne pourront plus signer de CDD au-delà de juin 2022 pour ceux qui ont engagé au 1^{er} juin 2020.

La précarité de ces emplois pose question quant aux suivis thérapeutiques.

- idées possibles pour justifier la dernière Prime Complémentaire Covid (AR 23/04/2021)

Abonnement GSM, internet, matériel d'entretien, masques, plexi, titre services pour le nettoyage (ALE et autres), matériel informatique si la prime informatique n'est pas suffisante (en tout cas ok

pour les CRF), mise en place du wi-fi, frais de psychomotricité (tout ce qui était en tissu a été remplacé), jeux pour enfants, réaménagement de l'espace/des bureaux.

4. GT harmonisation des encodages : démarrage

Le GT a débuté la semaine dernière. Une bonne trentaine de SSM participe à ce GT.

Le premier thème abordé est : les dossiers. Il n'y a pas trop de décalage dans les différentes pratiques. Le positionnement sur la méthodologie pour la suite va être travaillé. Un retour sera fait au groupe d'inscrit pour en reparler. Ex : dossier famille, on encode un membre ou chaque membre de la famille....

Objectif : A la fin de chaque thème, le GT s'adressera vers l'ensemble des membres afin de poser les grandes questions qui se sont posées dans le GT et afin d'avoir leur avis/positionnement. Ces questions seront assez fermées afin de ne pas rouvrir le débat mais pour confirmer ou pas la position du GT.

L'idée est de rédiger un Vademecum pour l'ensemble des membres et en faire un retour à L'AVIQ.

Un second thème sera abordé : Code de prestation. Les dates seront prochainement envoyées.

Rappel : la fédération souhaite communiquer au plus grand nombre certaines informations (comme la participation aux différents GT, la Newsletter, les formations...). Un mail a été envoyé à l'ensemble des membres. Merci à vous de nous transmettre les adresses génériques. Sans réponse de la part des membres à cette date, nous considérerons que la demande d'autorisation est acceptée.

5. Médecins indépendants – Echange d'expériences

Ce point concerne la demande de transformation de l'enveloppe médicale en frais de fonctionnement. La DTF exige cette année, que les dépenses liées à cette enveloppe soient justifiées par des factures et intégrée dans l'onglet frais de fonctionnement du décompte récapitulatif.

Tous les ans, selon un membre, il faut refaire une demande de transformation pour ces frais.

Les frais qui peuvent être pris en compte sont : le versement pour participation aux réunions d'équipe, rémunération pour la fonction de Direction Thérapeutique,...

6. Appel à un candidat issu de la CAF pour être membre du CA

Les statuts de la FéWaSSM prévoient ceci :

TITRE VII DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Article 31 – Le Conseil d'Administration met en place 3 commissions permanentes de travail correspondant aux axes de l'objet social : administratif et financier, éthique et clinique, stratégique et politique. Chaque commission propose son représentant pour siéger au Conseil d'Administration

La FéWaSSM est composée de 12 Mandats + 3 issus des Commissions. Afin de garantir un bon fonctionnement de la FéWaSSM et des commissions. A ce jour, tous les mandats au CA ne sont pas occupés. Afin d'assurer la bonne continuité du CA, il est important que tous les mandats soient occupés.

Il est demandé que la CAF se prononce à la prochaine séance afin de désigner un représentant de la CAF au CA.

7. Reconduction de la subvention facultative FéWaSSM

La FéWaSSM a reçu un « mail de bonne nouvelle » confirmant la reconduction de la subvention facultative.

8. Dates : AG et Journée d'étude

AG : 14 décembre 2021 en matinée avec tous les membres élargis. Les modalités de rencontres seront communiquées prochainement.

Journée d'étude autour de la question de l'Evaluation est organisée pour le 8/02/2022. Les modalités seront communiquées prochainement.

9. Divers et odj pour prochaine CAF

- Indexation des salaires : un mail a été envoyé à tous les membres.

Pour rappel : les salaires et appointements du secteur privé seront indexés de 2 % au 1^{er} septembre 2021. Ils devront en conséquence être liquidés à 177,58 % relativement aux barèmes en vigueur à cette date. Pour le secteur public, ce sera au 1^{er} octobre 2021.

- ANM 2021-2024 : c'est la FASS qui nous représente dans les négociations et les travaux avancent. Trois mesures qui se dégagent dont l'augmentation de la prime de fin d'année (alignement des autres secteurs aux nôtres car c'est le plus avantageux), RTT avec ou sans embauche compensatoire ? (diminution du temps de travail à partir de 55 ans et progressif jusqu'à 60 ans), augmentation des barèmes qui se rapprocherait de l'IFIC. A suivre.
- Psychologues de 1^{ère} ligne : quelle articulation avec les SSM ? Quelle population sera envoyée au SSM ?

La Convention avec les réseaux n'est pas encore signée et mise en place.

La commission se pose de nombreuses questions : comment gérer les enveloppes ? Les articulations ? Avec quelle structure ? Quels services de facturations ? Tout cela fait partie des discussions ? Qui va être dans le Comité de sélection ? Travailler et montrer la spécificité des SSM. Des questions éthiques se posent. Risque financier s'ils sont engagés comme salariés ?

C'est un budget fédéral, tout est négocié avec l'Inami.

- Prochaine réunion, ODJ : le mardi 26 octobre de 9h30 à 12h à la MAP.
 - Le représentant issu de la commission
 - Les Assises
 - La réforme APE
 - Les Subventions facultatives
 - Les conventions Psy de première ligne

Isabelle Cammarata

Emel Bergsoj